

Revenus pétroliers

sociétés pétrolières ont perdu beaucoup de plumes. Voilà ce que je voulais dire, monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. Skelly: Le député de Crowfoot (M. Malone) pourrait-il nous dire pourquoi son parti s'oppose à l'accroissement de la canadienisation? Il a avoué une opposition quasi-totale à l'application de ce principe dans le secteur. Pourquoi son parti s'oppose-t-il à une concurrence qui profiterait aux consommateurs canadiens? Il sait que les sept grandes pétrolières, celles qui, selon lui, ont construit le Canada, finiront par évincer tous les petits entrepreneurs. Elles sont dans une position telle qu'elles peuvent vendre moins cher aux consommateurs. Elles sont réellement au cœur du système de libre entreprise. Pourquoi son parti a-t-il tellement nui à l'industrie en appuyant une politique de taux d'intérêt élevés? Je me souviens que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) disait qu'il ne voyait aucune autre solution que le recours aux taux d'intérêt élevés. Nous sommes prêts à admettre que le gouvernement libéral actuel est probablement un des pires que nous ayons eus depuis la Confédération. Le député ne me contredira certainement pas.

La seule chose qui serait pire, c'est le gouvernement conservateur qui suivra vraisemblablement.

Le député pourrait-il nous dire pourquoi son parti est contre la concurrence, contre la libre entreprise et en faveur des taux d'intérêt élevés?

M. Malone: Monsieur le Président, le député de Comox-Powell River a une imagination débridée. Il y a tellement d'insinuations fausses dans ses remarques et dans ses questions qu'elles ne méritent pas de réponse de qui que ce soit. Le public sait très bien quelle est l'histoire de nos deux partis et du parti d'en face. Il n'a pas besoin d'enfoncer des portes ouvertes ou de médire à qui mieux mieux. Je n'attacherai aucun crédit à de telles déclarations, car elles n'en méritent aucun, monsieur le Président.

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)